



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Mises en garde Par date

Retrouvez les listes noires des sites non autorisés (FOREX, options binaires, diamants d'investissement) dans la rubrique « Espace épargnants > Protéger son épargne > Listes noires ».

Pour ne rater aucune mise en garde, inscrivez-vous sur la page Abonnements et flux RSS > Mises en garde.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de ECI Luxembourg et du site www.eci-luxembourg.com qui proposent des services d'investissement sans y être autorisés

Publié le 9 novembre 2018

A la suite de plusieurs signalements d'épargnants français mettant en cause l'entité ECI Luxembourg et le site internet lié, l'AMF souhaite mettre en garde le public à l'encontre de ceux-ci.

[Lire la suite](#)

L'AMF met en garde le public à l'encontre du site internet <https://capitalincl.com/>

Publié le 2 novembre 2018

Le régulateur met en garde le public contre les activités du site internet <https://capitalincl.com/> qui incite les épargnants à investir dans différents projets et prétend abusivement disposer du statut de conseiller en investissements participatifs (CIP).

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent, en France, sans y être autorisés, par la voie de leur site Internet, des services d'investissement portant sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de crypto-actifs

Publié le 27 septembre 2018

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux sites identifiés proposant en France, des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent d'investir dans des biens divers sans y être autorisés

Publié le 26 septembre 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France d'investir dans des biens divers sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs sites internet et entités qui proposent des investissements sur le forex sans y être autorisés

Publié le 24 septembre 2018

L'AMF et l'ACPR publient la liste des nouveaux acteurs identifiés proposant en France, des investissements sur le marché des changes non régulés (forex) sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent du trading d'options binaires sans y être autorisés

Publié le 20 septembre 2018

L'AMF publie la liste des nouveaux sites internet identifiés proposant en France des options binaires, sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de Patrimoine Gestion

Management et PGM Patrimoine

Publié le 31 juillet 2018

A la suite de plusieurs signalements, l'AMF et l'ACPR alertent le public vis-à-vis de Patrimoine Gestion et PGM Patrimoine et des sites liés, qui proposent des services d'investissement sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF

Contact : Direction de la communication. Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public à l'encontre du groupe

AGRONOMIX et de sa filiale AGRONOMIX FRANCE

Publié le 11 juillet 2018

L'Autorité des marchés financiers (AMF) attire l'attention du public sur les activités du groupe AGRONOMIX et de sa filiale AGRONOMIX FRANCE exercées sur le territoire français.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers (AMF) et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) mettent en garde le public contre les activités de plusieurs acteurs qui proposent, en France, sans y être autorisés, par la voie de leur site Internet, des services d'investissement portant sur des produits dérivés dont le sous-jacent est constitué de crypto-actifs.

Publié le 5 juillet 2018

L'AMF a publié, le 22 février 2018, sur son site Internet, une analyse concluant que les produits dérivés sur crypto-actifs peuvent être juridiquement qualifiés de contrats financiers (1). Sur cette base, l'AMF et l'ACPR ont conjointement décidé de publier une liste noire commune des sites internet identifiés qui proposent, en France, des produits dérivés sur crypto-actifs sans y être autorisés.

[Lire la suite](#)

L'Autorité des marchés financiers met en garde le public contre les cas d'utilisation

frauduleuse de son nom et de ses coordonnées par un dénommé Stéphane Delaplace

Publié le 28 juin 2018

Des épargnants ont signalé à l'AMF avoir reçu des messages les invitant à contacter un certain Stéphane Delaplace, qui se présente comme le responsable d'un Pôle Régulation de l'AMF et qui prétend enquêter sur la plateforme de trading <https://www.union-crypto.com/>.

[Lire la suite](#)

1 | 2 | 3 | ... | 18 Suivant